



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : CONVENTION POUR
L'ORGANISATION D'ATELIERS SPORTIFS
D'INITIATION A L'UTILISATION DES MACHINES
D'ENTRAÎNEMENT CONNECTEES DANS LE
CADRE DE LA JOURNEE DE LA SANTE DU 22
JUN 2024**

**DÉCISION N° DM-24-176
EN DATE DU 10 JUN 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté N°A-22-181 en date du 19 avril 2022 portant délégation de fonction à Madame Josy TOP en tant qu'Adjointe au maire chargée des Solidarités et de la Santé

CONSIDÉRANT la proposition de Monsieur Didier DE CARLO, coach sportif, domicilié 112 avenue du Maréchal Joffre 94120 Fontenay-Sous-Bois, d'assurer, pour le compte de la ville de Vincennes, l'organisation et l'animation d'ateliers sportifs d'initiation à l'utilisation des machines d'entraînement connectées du Jardin du Midi de 14h à 17h, le samedi 22 juin 2024, dans le cadre de la journée de la Santé.

D É C I D E

DE SIGNER avec Monsieur DE CARLO Didier, coach sportif, domicilié 112 avenue du Maréchal Joffre 94120 Fontenay-Sous-Bois, une convention de prestation pour l'organisation d'ateliers sportifs d'initiation à l'utilisation des machines d'entraînement connectées du Jardin du Midi de 14h à 17h le samedi 22 juin 2024, dans le cadre de la journée de la Santé, pour un montant de 375 € TTC (trois-cent soixante-quinze euros).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée des solidarités et de la
santé,

Signé

Josy TOP

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240610-lmc1H12051H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/06/2024
Date de Publication : 10/06/2024